



Direction des Affaires Scolaires

2019 DASCO 47 – Collèges publics parisiens – Participations (199 750 euros) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2019

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2002, une dotation de fonctionnement est versée aux collèges pour financer les dépenses de fournitures liées aux travaux réalisés par les adjoints techniques des établissements d'enseignement (ATEE) en charge de la maintenance des bâtiments. Il s'agit de travaux de faible importance, généralement des rénovations de murs et de sols, qui améliorent sensiblement le cadre de vie.

Chaque collège rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copies des factures).

La répartition de 2 350 euros par établissement qui vous est proposée est forfaitaire.

Le projet de délibération qui vous est soumis porte au total sur une attribution de 199 750 € aux 85 collèges publics parisiens autonomes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris,